

Délibération CA-20250708-7.2

Vanves, le 8 juillet 2025

Conseil d'administration du Cnous du 8 juillet 2025

Délibération relative à la convention de prestation de service relative à la mise en œuvre de la paie à façon via Renoirh

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la convention de prestation de service relative à la mise en œuvre de la paie à façon via Renoirh tel que présenté en séance le 8 juillet 2025.

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,

Vu le projet de convention présenté en séance,

• Point de l'ordre du jour

7 – Convention

7.2 Convention de prestation de service relative à la mise en œuvre de la paie à façon via Renoirh

• Entendu l'exposé de Madame Bénédicte DURAND, présidente du Cnous ;

• Proposition de décision soumise au conseil d'administration :

Le conseil d'administration du Cnous approuve la convention de prestation de service relative à la mise en œuvre de la paie à façon via Renoirh

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des présents et représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29

Quorum : 9

Membres présents : 16

Procurations : 5

Membres participant à la délibération : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 21

**La présidente
Bénédicte Durand**